

DELIBERATION N°CS-2018/20

OBJET : Budget supplémentaire

L'an deux mille dix-huit, le vingt et un mars, à 18 heures 30, le Conseil Syndical du Syndicat d'Aménagement et de Gestion de l'Yzeron du Ratier et du Charbonnières (SAGYRC), régulièrement convoqué par l'envoi d'une convocation mentionnant l'ordre du jour, accompagnée des rapports subséquents et adressée au moins 5 jours francs avant la présente séance, s'est réuni au siège du syndicat en Mairie de Grézieu-la-Varenne, sous la Présidence de Monsieur Alain BADOIL.

Etaients présents

Mesdames : A. CHANTRAINE, A. GARDON-CHEMAIN, D. GEREZ, L. JASSERAND, C. POUZERGUE, V.SARSELLI et C. SCHUTZ.

Messieurs : A. BADOIL, S. BOUKACEM, L. CHEVIAKOFF, J.P. COLIN, J. CROZET, P. DIAMANTIDIS, J-P. DELORME, J-Y. DELOSTE, J. DURRANT, A. GALLIANO, F-X. HOSTIN, J-L. JACOB, G. LHOPITAL, B. MORETTON, E. PEDRO, E. PRADAT, L. PROTON, C. ROZET, M. SCARNA, et J-M. THIMONIER.

Président : Alain BADOIL.

Secrétaire de séance : S. BOUKACEM.

Nombre de Conseillers en exercice : 27 (Présents : 27 / Voix : 79).

Convocation en date du : 14 mars 2018.

Monsieur le Président expose qu'au 31 décembre 2017, le résultat de clôture était de 940 057,61 € en fonctionnement et de 4 579 794,86 € en investissement. Or, le budget 2018 ayant été voté le 13 décembre 2017, l'affectation des résultats n'a pas pu être réalisée.

Des ajustements budgétaires rendent nécessaires l'adoption d'un budget supplémentaire pour le budget principal du SAGYRC, pour l'année 2017. Ce budget supplémentaire vise à intégrer les résultats de clôture 2017.

Il rappelle que le résultat à affecter se compose du résultat excédentaire de la section de fonctionnement issu de la différence entre les réalisations en recettes et celles en dépenses y compris les charges et produits rattachés. Le résultat doit couvrir le besoin de financement de la section d'investissement, c'est à dire le solde d'exécution négatif, auquel s'ajoute le solde des restes à réaliser.

A la clôture de l'exercice 2017, le budget supplémentaire intégrant les résultats 2017 ainsi que les restes à réaliser 2017 (en dépenses et recettes) s'inscrit comme suit :

Fonctionnement		
	Dépenses	Recettes
Résultat de clôture du fonctionnement 2017		1 730 253,09 €
Virement à la section d'investissement 2018	1 730 253,09 €	

Investissement		
	Dépenses	Recettes
Résultat de clôture de l'investissement 2017		2 304 506,44 €
Virement de la section de fonctionnement (R021)		1 730 253,09 €
Restes à réaliser 2017 (RAR)	1 928 611,75 €	2 176 238,30 €
Emprunt réel peut être diminué (R16)		- 4 282 386,08 €
BS annexé au BP 2018	1 928 611,75 €	1 928 611,75 €

LE CONSEIL SYNDICAL, invité à se prononcer,
 Oûi l'exposé du Président du SAGYRC et sur sa proposition,
 Vu le code général des collectivités territoriales,
 Vu la délibération n°2017-29 du 13 décembre 2017 relative au budget primitif 2018,
 Après en avoir délibéré,

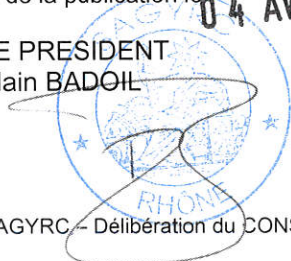
DECIDE à l'unanimité des suffrages exprimés, par 79 voix pour, et selon les détails du bulletin ci-dessous :

Affaires d'intérêt général													
Adhérents	Nombre de délégués présents			Nombre de voix par délégué	Résultat du vote								
	Titulaires	Suppléants	Total		Nombre de voix exprimées		POUR		CONTRE		ABSTENTION		
					Vote	Total	Vote	Total	Vote	Total	Vote	Total	
Métropole de Lyon	4	3	7	6	7	42	7	42	0	0	0	0	
CCVL	5	0	5	4	5	20	5	20	0	0	0	0	
CCVG	0	0	0	3	0	0	0	0	0	0	0	0	
CCPA	1	0	1	2	1	2	1	2	0	0	0	0	
CCMDL	1	0	1	1 + 1	1 + 1	1+1	1 + 1	1+1			0	0	
Communes	12	1	13	1	13	13	13	13	0	0	0	0	
TOTAL			27			79		79		0		0	

ARTICLE UNIQUE : D'approuver le bilan des acquisitions et cessions tel que présenté, qui sera annexé au Compte Administratif de l'exercice 2017.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.
 Ont signé au registre les membres présents.
 Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le 04 AVR. 2018 et de la publication le 04 AVR. 2018

LE PRESIDENT
 Alain BADOIL



LE PRESIDENT
 Alain BADOIL

